

## REGLEMENT DU JEU

# QUESTIONNAIRE SKIN CHECKER

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu organisé par COSMETIQUE ACTIVE FRANCE, SNC au capital de 24 180 Euros, dont le siège social est 28 avenue du Président Wilson – 03200 VICHY (France), immatriculée au RCS de Cusset sous le numéro 325 202 711, agissant pour sa marque "LA ROCHE-POSAY".

Tout jeu ayant ses règles, vous trouverez ci-dessous celles applicables à celui-ci. Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement ainsi que les conditions d'utilisation du Site accessibles [ici](#)

Ce règlement peut être consulté sur le Site pendant toute la durée du Jeu. Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, pendant la durée du Jeu, auprès de l'Organisateur, à l'adresse suivante : [serviceconsommateurs@fr.loreal.com](mailto:serviceconsommateurs@fr.loreal.com)

### **ARTICLE 1 : DEFINITIONS**

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes:

« **Jeu** » : le présent jeu en ligne intitulé « QUESTIONNAIRE SKIN CHECKER »;

« **Participant** » ou « **vous** » : personne remplissant les conditions de l'article 3 et qui participe au Jeu;

« **Site** » : site web accessible à l'adresse URL suivante : <http://www.laroche-posay.fr/article/operation-soinskinchecker/a19680.aspx>

« **Organisateur** » ou « **Société organisatrice** » ou « **nous** » : la société COSMETIQUE ACTIVE FRANCE.

### **ARTICLE 2 : DUREE**

Le Jeu se déroulera à partir du 17/04/2015 jusqu'au 03/05/2015 (ci-après la « Durée »).

### **ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION**

#### **3.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PARTICIPANTS**

Le Jeu est entièrement gratuit et sans obligation d'achat.

Le Jeu est ouvert uniquement aux personnes majeures d'au moins 18 ans à la date de début du Jeu.

Une seule participation par adresse courriel et par foyer est autorisée (même adresse postale et même nom de famille et même compte utilisateur)

Ne peuvent participer : (i) les membres du personnel de la Société Organisatrice et (ii) les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que leurs familles respectives (c'est-à-dire les personnes d'un même foyer fiscal).

A cet effet, un justificatif d'identité pourrait vous être demandé.

Cependant, votre participation au Jeu ne sera effective qu'à conditions que les étapes suivantes aient été complétées :

- Se connecter au site <http://www.laroche-posay.fr/article/operation-soinskinchecker/a19680.aspx>
- Remplir le questionnaire Skin Checker. Pour cela, remplir un formulaire d'inscription en renseignant notamment les champs obligatoires suivants : Prénom/Pseudonyme, Date de naissance, votre adresse email, votre adresse postale et cocher la case « J'ai lu et j'accepte les Mentions Légales et les règles du jeu » puis Valider.
- Si vous gagnez, vous serez informé(e) à la fin du jeu par courrier électronique à l'adresse que vous nous aurez communiquée.

Vous vous engagez à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à votre disposition, en sachant que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte. Il en ira de même en cas de multi-inscriptions. Vous reconnaissez que les données que vous nous communiquez et qui sont stockées dans nos systèmes d'information sont exactes et valent preuve de votre identité. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données. Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte.

Vous vous abstenrez de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Des moyens techniques ont été mis en place afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au Jeu.

### **3.2. DEROULEMENT DU JEU**

Dans de la campagne Skin Checker de la marque la Roche-Posay, le Participant est amené à répondre à un questionnaire sur le site La Roche-Posay.

En complétant le formulaire (en renseignant notamment votre nom, prénom, adresse postale et adresse-mail) dédié au Jeu, il est ouvert à chaque Participant la possibilité de gagner les Lots définis à l'article 4.2 ci-dessous.

Un tirage au sort sera réalisé parmi les Participants afin de déterminer trois (3) gagnants. Il sera effectué le 06/05/2014, sous le contrôle d'un huissier de justice.

### **3.3. DISPOSITIONS GENERALES**

La participation au Jeu se fait uniquement via le Site (et le cas échéant dans la rubrique/page dédiée) conformément aux instructions décrites sur ledit Site. Pour toute question vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [serviceconsommateurs@fr.loreal.com](mailto:serviceconsommateurs@fr.loreal.com)

La participation au Jeu nécessitera de remplir un formulaire d'inscription, accessible à l'adresse suivante : <http://www.laroche-posay.fr/article/operation-soinskinchecker/a19680.aspx>

Chaque Participant ne pourra s'inscrire qu'une seule fois.

Toute tentative de fraude entraînera immédiatement la disqualification du Participant visé. D'une manière générale, les Participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. La régularité de la participation au Jeu pourra être vérifiée par les divers moyens techniques dont dispose la Société Organisatrice.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale l'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile. Toute manœuvre frauduleuse ou déloyale avérée entraînera la disqualification immédiate, définitive et sans préavis du Participant. En cas de contestation, seuls les listings feront foi.

Vous vous engagez à nous communiquer des données exactes et nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données vous concernant.

Par ailleurs, votre inscription ne pourra être prise en compte si vous ne remplissez pas les modalités de participation énoncées ci-dessus ou bien si vous nous communiquez des informations erronées.

## **ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU**

### **4.1 DESIGNATION DES GAGNANTS**

Chaque gagnant sera le Participant désigné par la Société Organisatrice par un tirage au sort dont les modalités sont définies à l'article 3.2 ci-dessus. (ci-après le(s) « Gagnant(s) »

Les Gagnants désignés obtiendront les Lots définis à l'article 4.2 ci-après.

Les Gagnants seront informés de leur gain par email dans un délai maximum de 60 jours.

Nous ne serons pas tenus d'attribuer le Lot, si le Gagnant (i) ne confirme pas la réception du courrier postal ou de l'email dans les 30 (trente) jours, (ii) n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou (iii) ne s'est pas conformé au présent règlement (le Participant concerné sera ainsi informé de son exclusion via l'adresse courriel qu'il a renseignée).

### **4.2 LOTS**

- (i) Chaque Gagnant bénéficiera des Lots de la marque La Roche-Posay suivants :
- Une Hydreane Légère d'une valeur commerciale de quatorze euros cinquante (14€50)
  - Un Toleriane ULTRA d'une valeur commerciale de seize euros trente-trois (16€33)
  - Un Toleriane teint Fond de teint mousse matifiante d'une valeur commerciale de dix-huit euros quatre-vingt-dix (18€90)
  - Un Lipikar Baume AP+ (400 ML) d'une valeur commerciale de vingt-et-un euros quarante (21€40)
  - Lipikar Huile Lavante (400 ML) d'une valeur commerciale de quatorze euros quinze (14€15)
  - Un Effaclar Duo+ d'une valeur commerciale de douze euros (12€)
  - Un Cicaplast B5 (40 ML) d'une valeur commerciale de huit euros cinquante (8€50)
  - Un Cicaplast Main d'une valeur commerciale de sept euros cinquante (7,50€)
  - Une Eau thermale (200 ML) d'une valeur commerciale de cinq euros quatre-vingt-sept (5€87)
  - Solution micellaire (400 ML) d'une valeur commerciale de onze euros quarante (11€40)
  - Un Respectissime Mascara extension d'une valeur commerciale de seize euros soixante-six (16€66)
  - Un Anthelios Crème SP 50 d'une valeur commerciale de douze euros cinquante (12€50)

#### **\*Prix français moyen constatés**

Les Gagnants recevront leurs Lots dans un délai de 6 (six) semaines à compter de la réception du courrier électronique de confirmation et selon les conditions de la poste.

Le Lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le Gagnant et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire. Il est entendu que nous nous réservons la possibilité de substituer à tout moment au Lot proposé, un autre Lot d'une valeur équivalente.

#### **ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Nous nous engageons à vous rembourser, si vous en faites la demande, les frais engagés pour vous connecter au Site et participer au Jeu et ce dans la limite de 3 minutes de connexion par foyer fiscal, soit la somme de 0.11 euro pour la première minute, et 0.02 euros pour les 2 minutes suivantes. Toute connexion s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (par câble, ADSL, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement. La demande de remboursement devra remplir les conditions suivantes :

- nous être envoyée par écrit à l'adresse postale mentionnée au deuxième paragraphe de l'article 9 au plus tard un mois après la fin du Jeu (le cachet de la poste faisant foi) ;
- indiquer votre nom, prénom et adresse postale personnelle ;
- joindre la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel vous êtes abonné, faisant apparaître la date et l'heure de votre connexion au Site et de participation au Jeu, ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Tous frais de timbres que vous aurez engagés afin de nous adresser des demandes relatives à l'une quelconque des dispositions du présent règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur (base 20 g), sur simple demande. Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base de 20 centimes d'euro le feuillet, sur simple demande.

Les remboursements seront effectués par chèque ou par virement bancaire, selon notre choix, adressés dans les 60 jours de la réception de la demande, après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement par rapport aux informations enregistrées sur le formulaire d'inscription.

Les frais dont le remboursement n'a pas été prévu par le présent règlement resteront à votre charge.

#### **ARTICLE 6 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier, accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité ou de votre passeport, à l'adresse suivante :

L'Oréal Service Consommateur  
7 rue Touzet TSA 40 016  
93 588 Saint-Ouen Cedex  
France

Ou à l'adresse électronique suivante :

[serviceconsommateurs@fr.loreal.com](mailto:serviceconsommateurs@fr.loreal.com)

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve d'avoir obtenu votre accord préalable via la case à cocher présente sur le formulaire d'inscription au Jeu. Par ailleurs, et si vous l'avez autorisé en cochant la case à cet effet, nous pourrions être amenés à transférer vos données personnelles à nos partenaires.

Enfin, si vous faites partie des gagnants, vous nous autorisez d'ores et déjà, gratuitement, à publier sur le Site votre nom, prénom, âge, ville, civilité pendant une durée d'un an.

#### **ARTICLE 7 : RESPONSABILITE**

Nous ne pourrions être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du Lot d'un Participant ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de notre volonté (notamment problèmes techniques, pertes ou retards des services postaux...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu. Dans de telles circonstances, nous en informerons les Participants via le Site.

Si des circonstances exceptionnelles l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de reporter, écarter, proroger, modifier, annuler ou suspendre le Jeu et sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait. Dans ce cas, nous vous en informerons dans les meilleurs délais via le Site.

#### **ARTICLE 8 : MODIFICATION DU REGLEMENT**

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le Site et sera déposée auprès d'un huissier identifié à l'article 9.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

#### **ARTICLE 9 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le Règlement complet est déposé chez Maître LOUIS-AMEDEE Sylvia, SCP Nadjar & Associés, Huissiers de Justice associés, 164, avenue Charles de Gaulle 92523 Neuilly-sur-Seine cedex.

Ce règlement peut être consulté sur le Site pendant toute la durée du Jeu et peut être envoyé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, à l'adresse suivante :

L'Oréal Service Consommateur  
7 rue Touzet TSA 40 016  
93 588 Saint-Ouen Cedex  
France

\*\*\*